

# Commune de Montivilliers

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Plan de zonage n° 2/5

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 10/12/2018 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Montivilliers, Le Maire,



Réalisé le : 16/11/2018


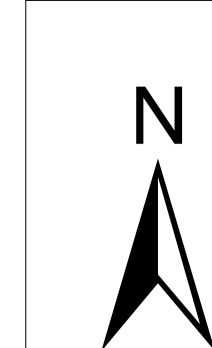
APPROUVE LE : 10/12/2018

<b>Ateliers de l'Agence d'Urbanisme</b> ZAC de l'Étang de la Motte 5 rue des Moutiers 39100 Montivilliers Tel: 03 27 97 36 39	<b>Seine-Normandie Le Havre</b> 288 Boulevard François 1er 76000 La Havre Tel: 02 35 48 59 08	<b>Grand Est</b> Espace Centre-Côte 8 Place Sainte-Croix 53000 Val-de-Champagne Tel: 03 24 44 05 05
<b>Val de Loire</b> ZAC de la Motte Boulevard de la République 49100 Montivilliers Tel: 02 41 51 36 39	<b>Seine-Normandie Evreux</b> Rue d'Alsace et de Lorraine 380 Rue Ernest Auber, Bât. 3 27000 Evreux Tel: 02 32 91 99 12	

### Légende

	Limite de zone
	Nouvelles voies non reprises au cadastre (zone d'Épaveille)
	<b>Emplacements réservés :</b> Emplacement réservé (et son N° d'identification)
	<b>Patrimoine naturel :</b> Espace Boisé Classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
	Alignement Boisé Classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
	Mare identifiée au titre de l'article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme
	<b>Patrimoine bâti :</b> Prescription particulière d'implantation des façades
	Bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme (et N° d'identification)
	Emprise de bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme
	<b>Chemins piétons :</b> Liaison piétonne à sauvegarder et à valoriser au titre de l'article L123-1-5 IV 1° du Code de l'Urbanisme
	<b>Linéaires commerciaux :</b> Ligne commerciale identifiée au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
	<b>Risques naturels :</b> Indice de cavité ponctuel
	Zone de risque liée à la présence d'un indice de cavité souterraine
	<b>Zones d'effets des ICPE "A" (A-D)</b> Zones d'effets des ICPE - Zone des effets irréversibles - A à D - Zel
	Zones d'effets des ICPE - Zone des premiers effets létaux - A à D - Zpel
	Zones d'effets des ICPE - Zone des effets létaux significatifs - A à D - Zels
	<b>Zones de danger des canalisations de transport de matières dangereuses</b> Zones de danger des canalisations - Zone des effets irréversibles - Zei
	Zones de danger des canalisations - Zone des premiers effets létaux - Zpel
	Zones de danger des canalisations - Zone des effets létaux significatifs - Zels

UA : Zone urbaine du centre ancien à vocation d'habitat, commerces, équipements d'intérêt général
UAa : Zone urbaine à vocation principale d'habitat
UAb : Zone urbaine du centre ancien à forte densité de logement social
UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat
UBa : Zone urbaine à vocation principale d'habitat périphérique
UC : Zone urbaine pavillonnaire et quelques ensembles d'habitats collectifs
UCa : Zone urbaine située dans la vallée de la Curande dont la sensibilité environnementale justifie une densification réduite
UCb : Zone urbaine pavillonnaire et quelques ensembles d'habitats collectifs à forte densité de logement social
UCc : Zone urbaine dont la hauteur des constructions est limitée
UCd : Zone urbaine pavillonnaire
UCe : Zone correspondant à l'accueil d'équipements hospitaliers
USA : Secteur où le développement n'est permis que si des mesures compensatoires en matière de gestion des eaux pluviales sont mises en place ainsi qu'un aménagement paysager de qualité
UZ : Zone en grande partie organisée en activités économiques pour certains inscrits en ZAC
UZCa : Secteur d'activités technologiques et de services commerciales compatibles avec un environnement paysager à préserver
UZCb : Secteur d'activités technologiques et de services commerciales compatibles avec un environnement paysager à préserver
UZCc : Secteur d'activités technologiques et de services commerciales compatibles avec un environnement paysager à préserver
UZA : Secteur d'activités commerciales ou de services
UZB : Secteur d'activités artisanales et de services
UZc : Secteur d'activités technologiques et de services commerciales compatibles avec un environnement paysager à préserver
UZd : Secteur d'activités économiques bénéficiant d'une vitrine sur la RD 489
UZe : Secteur dédié à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
AU : Zone identifiée pour le développement urbain de la commune et pour l'aménagement d'une zone d'activités où des infrastructures de voirie et d'assainissement sont nécessaires
AUB : Zone agricole destinée à l'urbanisation future
AUBa : Zone identifiée pour le développement urbain de la commune à vocation principale d'habitat périphérique
AUC : Zone non bâtie en continuité du tissu urbain permettant la production de logement
AUZ : Zone à vocation d'urbanisation et extension de la zone d'activités, complexe de sport, détente, loisirs
AUy : Secteur d'activités à créer sur le site du
A : Zone agricole
Ah : Secteur de taille et de capacité limités où la confortement, la réhabilitation et l'extension de constructions existantes est autorisée sous conditions
N : Zone naturelle
NS : Secteur où sont autorisées les constructions et installations à usage de tourisme et de loisirs
NSc : Secteur destiné au centre équestre où les constructions nécessaires aux pratiques équestres de loisirs ou de compétition sont autorisées
NSe : Secteur à vocation d'équipement collectifs d'intérêt général
NSp : Secteur pour l'aménagement d'un golf où les constructions sont autorisées sous conditions
NSh : Secteur destiné à l'habitat de loisirs (camping)
NSj : Secteur destiné aux jardins familiaux où les abris jardins sont autorisés sous conditions
Nh : Secteur n'ayant plus de vocation agricole
Nhm : Secteur où les constructions sont interdites à l'exception de la confortement de l'existant sous conditions
Nv : Secteur où les aménagements devront favoriser l'expansion des crues dont l'inondabilité justifie d'interdire des installations vulnérables aux risques
Ny : Secteur naturel constitué des espaces verts du parc d'activités du



N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1170 m²	Parc de stationnement et espace public	Commune
ER n°2	1127 m²	Espace public et mise en valeur de la Lézarde	Commune
ER n°3	63530 m²	Équipement de voirie - parc de stationnement	Commune
ER n°4	4553 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et orobion d'une liaison piétonne vers la future zone d'Épaveille (Lien avec la GRS1)	Commune
ER n°5	4553 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°6	4534 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales	Commune
ER n°7	6375 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°8	11448 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°9	3689 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°10	2520 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales	Commune
ER n°11	17300 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales	Commune
ER n°12	18920 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°13	9340 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales	Commune
ER n°14	7669 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°15	8484 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°16	3081 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°17	4288 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°18	3000 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°19	32072 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°20	32072 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°21	32072 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°22	32072 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°23	32072 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°24	32072 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°25	32072 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°26	1897 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales	Commune
ER n°27	1724 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales	Commune
ER n°28	10233 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°29	1121 m²	Aménagements destinés à la lutte contre les inondations	Commune
ER n°30	4704 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales	Commune
ER n°31	7498 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°32	11118 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°33	17540 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°34	23745 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°35	2839 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°36	4342 m²	Aménagements destinés à maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et cheminement	Commune
ER n°37	3008 m²	Aménagements destinés à la lutte contre les inondations	Commune
ER n°38	9619 m²	Aménagement d'une liaison piétonne et espace vert public	Commune
ER n°39	13227 m²	Aménagement d'une liaison piétonne et espace vert public	Commune
ER n°40	25918 m²	Aménagement d'une liaison piétonne et espace vert public	Commune
ER n°41	140 m²	Aménagements d'espaces verts et d'équipements hydrauliques	Commune
ER n°42	140 m²	Extension du parking	Commune